

JM Two-Part Urethane Insulation Adhesive (Regular Grade) – Part 2

Version 3.0

Date de révision 12/12/2022

Date d'impression 12/12/2022

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : JM Two-Part Urethane Insulation Adhesive (Regular Grade)
– Part 2

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville
Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80217-5108
Téléphone : +1-303-978-2000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.
Adresse : 5301 42 Avenue
Innisfail, AB Canada T4G 1A2
Téléphone : +1-303-978-2000
Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Adhésifs et/ou colmatants
Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.
Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 et les règlements sur les produits dangereux

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (% w/w)
diéthylène glycol	111-46-6	≥ 5 - < 10

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

JM Two-Part Urethane Insulation Adhesive (Regular Grade) – Part 2

Version 3.0

Date de révision 12/12/2022

Date d'impression 12/12/2022

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation	:	Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale.
En cas de contact avec la peau	:	En cas de contact, rincer la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 5 minutes. Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un médecin ou à un centre antipoison.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	:	Inconnu.
Protection pour les secouristes	:	Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	Eau pulvérisée Poudre chimique d'extinction Dioxyde de carbone (CO ₂) Mousse
Moyens d'extinction inadéquats	:	Jet d'eau à grand débit
Produits de combustion dangereux	:	oxydes de carbone
Méthodes spécifiques d'extinction	:	Procédure usuelle pour feux d'origine chimique.
Autres informations	:	Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.
Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Évacuer immédiatement le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection personnelle.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

JM Two-Part Urethane Insulation Adhesive (Regular Grade) – Part 2

Version 3.0

Date de révision 12/12/2022

Date d'impression 12/12/2022

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le feu ou une chaleur intense peut entraîner la rupture de l'emballage.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Conditions de stockage sûres : Conserver dans des récipients hermétiquement fermés pour empêcher la contamination de l'humidité. Ne pas refermer si la contamination est soupçonnée.

Matières à éviter : Initiateurs de polymérisation

Température d'entreposage recommandée : 45 - 95 °F / 45 - 95 °F

Durée de l'entreposage : 18 Months

D'autres informations sur la stabilité du stockage : Conserver les contenants secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination. Ne pas congeler.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
diéthylène glycol	111-46-6	TWA	10 mg/m3	US WEEL

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Une aération générale et locale est recommandée afin de maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les

JM Two-Part Urethane Insulation Adhesive (Regular Grade) – Part 2

Version 3.0

Date de révision 12/12/2022

Date d'impression 12/12/2022

		masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.
Protection des mains		
Matériau	:	Gants de protection
Remarques	:	Veuillez observer les indications données par le fournisseur de gants concernant leur perméabilité et le temps de pénétration. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que les risques de coupure, d'abrasion et la durée du contact.
Protection des yeux	:	Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices. Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols. N'enlever la protection respiratoire et la protection de la peau/des yeux que lorsque les vapeurs ont été évacuées de la zone.
Protection de la peau et du corps	:	Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon. Combinaison complète de protection Choisir la protection individuelle selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse sur le lieu de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Mesures d'hygiène	:	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	:	liquide visqueux
Couleur	:	rouge
Odeur	:	douce, douce
Seuil de l'odeur	:	Donnée non disponible
pH	:	non établi(e)
Point de fusion/congélation	:	non établi(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	:	non établi(e)
Point d'éclair	:	env. 191 °C
Taux d'évaporation	:	non établi(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	non établi(e)
Limite d'explosivité, inférieure	:	non établi(e)
Pression de vapeur	:	non établi(e)

JM Two-Part Urethane Insulation Adhesive (Regular Grade) – Part 2

Version 3.0

Date de révision 12/12/2022

Date d'impression 12/12/2022

Densité de vapeur relative	: non établi(e)
Densité relative	: env. 1.02(Eau = 1,0)
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: partiellement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 280 mPa.s
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Contact avec les isocyanates causera la polymérisation. Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Conditions à éviter	: Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Exposition à l'humidité.
Produits incompatibles	: Oxydants forts isocyanates
Produits de décomposition dangereux	: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme : oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
-------------------------------	---

Composants:**diéthylène glycol:**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Les êtres humains): > 300 - 2,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 4.6 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: poussières/brouillard Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation Remarques: Aucune mortalité n'a été observée.

JM Two-Part Urethane Insulation Adhesive (Regular Grade) – Part 2

Version 3.0

Date de révision 12/12/2022

Date d'impression 12/12/2022

Toxicité cutanée aiguë	: DL50 (Lapin): 13,300 mg/kg
IARC	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'IARC (Agence internationale de recherche sur le cancer).
OSHA	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène ni comme cancérigène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).
NTP	Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****diéthylène glycol:**

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 75,200 mg/l Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h Type d'essai: Essai en dynamique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 10,000 mg/l Durée d'exposition: 24 h Type d'essai: Essai en statique Méthode: DIN 38412
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EC10 (algues): 100 mg/l Remarques: La valeur donnée est basée sur une approche SAR/AAR à l'aide de la boîte à outils OECD, DEREK, les modèles VEGA QSAR (modèles CAESAR), etc.

Persistance et dégradabilité**Composants:****diéthylène glycol:**

Biodégradabilité	: aérobique Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 90 - 100 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE
------------------	--

JM Two-Part Urethane Insulation Adhesive (Regular Grade) – Part 2

Version 3.0

Date de révision 12/12/2022

Date d'impression 12/12/2022

Potentiel bioaccumulatif**Composants:****diéthylène glycol:**

Bioaccumulation : Espèce: Leuciscus idus (Ide)
Coefficient de bioconcentration (BCF): 100
Durée d'exposition: 3 d
Concentration: 0.05 mg/l

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -1.98 (20 °C / 20 °C)

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes**Produit:**

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I
Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'ozone telles que définies à la Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations pour le transport international**

Transport terrestre

USDOT: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

TMD: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport maritime

IMDG: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport aérien

IATA/ICAO: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

JM Two-Part Urethane Insulation Adhesive (Regular Grade) – Part 2

Version 3.0

Date de révision 12/12/2022

Date d'impression 12/12/2022

Liste TSCA

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.
Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know**CERCLA Quantité à déclarer**

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous CERCLA.

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Pas de risque selon SARA

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPQ.

SARA 313 : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

Loi sur la qualité de l'air

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 112 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis:

diéthylène glycol	111-46-6	5 - 10 %
-------------------	----------	----------

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Les produits chimiques suivants sont listés sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

diéthylène glycol	111-46-6	5 - 10 %
-------------------	----------	----------

Prop. 65 de la Californie

Ce produit ne nécessite pas d'avertissement en vertu de la loi californienne „Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 65)“.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

DSL : En conformité avec les inventaires

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

JM Two-Part Urethane Insulation Adhesive (Regular Grade) – Part 2

Version 3.0

Date de révision 12/12/2022

Date d'impression 12/12/2022

Date de révision : 12/12/2022

Texte complet d'autres abréviations

US WEEL : USA. Workplace Environmental Exposure Levels (WEEL)
US WEEL / TWA : 8-hr TWA

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CERCLA - Réponse environnementale complète, compensation, et loi sur la responsabilité; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DOT - Ministère du transport; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; EHS - Substance extrêmement dangereuse; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; HMIS - Système d'identification de matériaux dangereux; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; MSHA - Administration de la sécurité et la santé minière; n.o.s. - Sans autres précisions; NFPA - Association nationale de la protection contre les incendies; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; RCRA - Loi sur la préservation des ressources et la récupération; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RQ - Quantité à déclarer; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SARA - Loi portant sur la modification et la réautorisation; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.